



Dans le sens des aiguilles d'une montre en partant de la gauche : formation des femmes à l'alphabétisation et aux droits politiques au Yémen ; femme agent de police en Afghanistan ; villageois lors d'une réunion d'Oxfam sur la santé publique au Soudan du Sud ; réfugié syrien au Liban ; discussion autour des questions de paix au niveau local au Sud-Soudan. Crédits photographiques en dernière page.

LES FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ : DES ENGAGEMENTS À TENIR

Comment instaurer une nouvelle dynamique 15 ans après la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies

Le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté en 2000 la Résolution 1325 pour faire respecter les droits des femmes pendant un conflit et pour faire valoir leurs rôles en matière de paix et de sécurité. Malgré quelques signes de progrès, l'impact sur la vie et le rôle des femmes dans le monde s'est révélé sporadique. Quinze ans plus tard, les Nations unies et les États membres doivent absolument profiter de la révision officielle de l'agenda sur les femmes, la paix et la sécurité pour combler les lacunes. Les nouveaux engagements doivent porter sur la participation des femmes, la prévention des conflits et des violences sexistes, le suivi, la mise en œuvre et le financement.

RÉSUMÉ

Les conflits ont des conséquences dévastatrices pour tout le monde, particulièrement pour les femmes et les filles. En général, les femmes et les filles ont accès à moins de ressources pour assurer leur protection et subvenir à leurs besoins. Elles sont également plus souvent la cible de violences sexistes et exclues des processus politiques essentiels pour garantir la paix et la sécurité.

Le nombre de conflits (surtout les conflits intra-étatiques) est en nette progression ces dernières années dans le monde (bien qu'il demeure en deçà du pic enregistré au milieu des années 1990), contribuant aux chiffres record de déplacements forcés en 2014¹. La plupart de ces conflits se caractérisent par un extrémisme violent et des actes d'abus et de violences sexistes. Cela pose d'énormes défis pour les communautés, les États directement affectés et les leaders mondiaux chargés de maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Des processus de paix et de relèvement inclusifs bénéficiant d'un soutien populaire n'ont jamais été aussi nécessaires. Pourtant, même si des femmes ont mené et soutenu des opérations de paix et de relèvement dans des communautés du monde entier, elles restent fortement exclues des négociations et du processus décisionnel.

Consciente de ces défis, la communauté internationale a pris plusieurs mesures importantes. En 2000, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité. Cette résolution appelait à une pleine participation des femmes aux efforts pour la paix, à une meilleure protection contre les violations de leurs droits humains, à un meilleur accès à la justice et à la mise en place de mesures pour lutter contre les discriminations.

Depuis l'adoption de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, de nombreux nouveaux engagements ont été pris, alliés à une plus grande reconnaissance politique et à une place renforcée de la question des femmes, de la paix et de la sécurité dans le discours politique. Six autres résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies ont contribué à développer un cadre politique et à promouvoir des normes positives. Le Danemark est devenu en 2005 le premier pays à élaborer son Plan d'action national (PAN) pour mettre en œuvre la Résolution 1325. En Afrique subsaharienne, c'est la Côte d'Ivoire qui a pris les premières mesures en 2007. La Commission de l'Union africaine a lancé son programme sur 5 ans sur le genre, la paix et la sécurité en juin 2014 afin de promouvoir la participation et la protection des femmes dans tout le continent. En juillet 2015, 49 États² avaient déjà publié un ou plusieurs PAN.

Certains pays en cours de relèvement suite à un conflit ont fait des progrès bien visibles. Vingt ans après le génocide de 1994, le Rwanda présente la plus grande proportion de femmes parlementaires au monde : 64 %³. En 2006, Ellen Johnson Sirleaf est devenue la première femme présidente du Liberia au lendemain de la guerre civile. Lors des élections provinciales et présidentielles de 2014 en Afghanistan, 300 femmes se sont portées candidates aux conseils provinciaux, un record. L'Afghanistan compte 69 femmes parlementaires (sur 249 parlementaires, soit 27,7 %) alors qu'il n'y en avait aucune en 2001.

« La résolution 1325 (2000) formule la promesse aux femmes du monde entier que leurs droits seront protégés et que les obstacles à leur égale et pleine participation au maintien et à la promotion d'une paix durable seront écartés. Nous devons maintenir cette promesse. »

Kofi Annan, Secrétaire général des Nations unies, octobre 2004

Mais l'impact sur la vie des femmes et sur leur rôle formel en matière de paix et de sécurité dans le monde a été sporadique. La volonté politique fait souvent défaut pour permettre une participation efficace des femmes dans les processus de paix et dans les institutions de sécurité, corriger de manière holistique les causes sous-jacentes du conflit, des violences et de l'inégalité entre les genres, promouvoir la mise en œuvre par l'intermédiaire d'un reporting transparent et d'un engagement de la société civile, et pour mobiliser les ressources financières nécessaires.

Analyse de haut niveau – Levée des obstacles

Le Conseil de sécurité mène une analyse de haut niveau à l'approche du 15^e anniversaire de l'adoption de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies en octobre 2015. Très attendue, cette analyse a pour objet d'évaluer les progrès réalisés à l'échelle régionale, nationale et internationale pour la mise en œuvre de la Résolution 1325, de renouveler les engagements clés et de lever les obstacles identifiés. À cette fin, le Secrétaire général a commandé une étude mondiale pour identifier les bonnes pratiques, les lacunes, les défis et les actions prioritaires.

L'Espagne (qui prendra la présidence du Conseil de sécurité des Nations unies en octobre) a fait preuve d'une implication appréciable dans la préparation de cette analyse de haut niveau et souhaite rendre parfaitement mesurable chaque nouvelle résolution du Conseil de sécurité. L'Espagne joue aussi un rôle positif dans la promotion de l'intégration du programme pour les femmes, la paix et la sécurité dans les différentes activités du Conseil de sécurité des Nations unies.

Les actions menées par l'Espagne et le Royaume-Uni (qui dirige le programme pour les femmes, la paix et la sécurité au Conseil de sécurité des Nations unies) visant à mobiliser un soutien politique plus large pour les nouveaux engagements nécessaires sont également les bienvenues. Il convient par ailleurs d'inciter la société civile et les organisations de défense des droits des femmes à éclairer les débats et la phase de préparation de l'analyse de haut niveau.

Il est essentiel que toutes les agences et tous les États membres des Nations unies utilisent cette analyse de haut niveau, les conclusions de l'étude mondiale et les recommandations formulées par les organisations de la société civile (surtout les groupes de défense des droits des femmes) non seulement pour confirmer leur engagement envers les principes et l'ambition du programme pour les femmes, la paix et la sécurité, mais aussi pour adopter de nouvelles mesures spécifiques pour combler les lacunes et relever les défis identifiés, définir de nouveaux objectifs et mieux traduire la reconnaissance politique dans la pratique.

Par exemple, une participation significative des femmes dans les pourparlers de paix, soutenue par la communauté internationale, reste rare. D'après une étude Oxfam portant sur 23 pourparlers de paix connus et menés en Afghanistan entre 2005 et 2014, aucune femme afghane n'a participé aux négociations entre la communauté internationale et les Talibans⁴. Des cas comme celui-ci envoient un message terrifiant à tous les autres acteurs indiquant que les femmes sont insignifiantes, ce qui renforce l'inégalité entre les genres et la marginalisation des femmes. À l'échelle locale, la participation des femmes dans les activités de pacification et de prévention des conflits, ainsi que dans le suivi des accords de paix, est souvent entravée par des risques physiques et un accès limité aux services de base et aux moyens de subsistance.

Les Nations unies et certains États membres ont fait des progrès pour soutenir les rôles des femmes et intégrer l'analyse et l'expertise sur les questions hommes-femmes, mais la

route est encore longue. Les Nations unies doivent s'appuyer sur les objectifs existants concernant le leadership des femmes, et s'assurer que 40 % des principaux rôles dans les institutions en charge du développement, de la sécurité et de la paix (délégués et responsables d'agences inclus) seront occupés par des femmes d'ici 2020⁵.

Des mesures importantes ont été prises pour limiter les impacts des conflits, notamment le célèbre Traité sur le commerce des armes qui oblige les États Parties à tenir compte des risques du transfert des armes sur les femmes et les filles. Mais la prévention du conflit en lui-même (en s'attaquant aux causes profondes et complexes du conflit comme les inégalités structurelles sociales et économiques) n'a pas bénéficié d'une attention adaptée. Une approche holistique éclairée par une analyse complète des questions hommes-femmes est requise pour permettre aux femmes de s'impliquer dans le travail de pacification au niveau local en tenant compte non seulement de leur capacité technique et de leur aptitude au plaidoyer, mais également de leurs besoins élémentaires.

De la rhétorique à la réalité

Des efforts considérables ont été réalisés pour sensibiliser et mobiliser au sujet des violences sexistes lors d'un conflit. Des obstacles de taille demeurent, comme la pénurie de personnel féminin dans le secteur de la sécurité et l'impunité des auteurs de violences sexistes. Des mesures plus fortes sont requises pour convertir dans les faits une rhétorique certes positive sur les efforts à déployer dans la lutte contre les violences sexistes.

Les défis et les manquements sur le reporting et la mise en œuvre demeurent. Au Conseil de sécurité des Nations unies, les mécanismes systématiques utilisés pour promouvoir une analyse, un suivi et une mise en œuvre efficaces concernant les femmes, la paix et la sécurité font défaut dès le départ. Cela peut expliquer l'intégration hétérogène des engagements de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies dans les discussions, documents et décisions du Conseil de sécurité au fil du temps. Par exemple, aucune des 11 résolutions du Conseil de sécurité sur Israël et la Palestine depuis 2000 ne mentionne la problématique du genre, ni les engagements de la Résolution 1325.

Ces manquements confortent l'exclusion des femmes des pourparlers de paix et sapent toute opportunité de redynamiser les processus de paix dans le cas de conflits jusque là insolubles. On ne peut que saluer les efforts récents déployés au Conseil de sécurité des Nations unies pour résoudre de tels conflits. Toutefois, la mise en place d'un groupe de travail dédié (constitué d'experts des États membres, des agences des Nations unies et de la société civile) pour analyser et orienter le financement, les actions et les programmes du Conseil de sécurité renforcerait la cohérence et accélérerait les avancées. Par ailleurs, l'étude 2015 de l'architecture de consolidation de la paix et le Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de paix renforcent mutuellement la promotion de l'égalité entre les genres dans toutes les opérations de paix et de sécurité.

Dans le monde, les États membres peuvent améliorer la mise en œuvre en veillant à ce que leurs plans d'action s'appuient sur des processus officiels pour impliquer des groupes de défense des droits des femmes et des experts de la société civile, ainsi qu'en recourant à des mécanismes de suivi et d'évaluation et à un reporting public régulier sur les progrès. Les États à la recherche d'un modèle d'implication de la société civile peuvent s'inspirer du PAN des Pays-Bas, qui engage un grand éventail d'acteurs,

Absentes des débats

De 1992 à 2011, moins de 4 % des signataires des accords de paix et moins de 10 % des négociateurs dans les pourparlers de paix étaient des femmes.

Recueil d'informations d'ONU Femmes consacré aux femmes, à la paix et à la sécurité, 2012

notamment des instituts de recherche, des ONG internationales, des groupes de femmes en faveur de la paix et des groupes de la diaspora⁶.

Autre faiblesse importante du programme pour les femmes, la paix et la sécurité : le manque de financement pour sa mise en œuvre. Sans un budget dédié et suffisant, un plan d'action régional ou national ressemble à une automobile sans carburant : aussi bien conçu soit-il, il ne peut pas avancer. Les PAN de certains pays comme l'Espagne s'annonçaient prometteurs, mais les budgets alloués ont ensuite été réduits à des niveaux inadaptés.

L'aide internationale utilisée pour soutenir l'égalité entre les genres dans les États fragiles est à la hausse, mais seulement 6 % de cette aide sont destinés principalement à l'égalité entre les genres. Dans le secteur de la paix et de la sécurité, la part de l'aide qui porte sur l'égalité entre les genres est encore plus limitée (2 %)⁷, soit une somme largement insuffisante pour tenir les engagements pris pour les femmes, la paix et la sécurité. Les bailleurs doivent augmenter l'aide soutenant l'égalité entre les genres dans les États fragiles d'après les recommandations de l'étude mondiale, et leurs dépenses en matière de paix et de sécurité doivent correspondre aux objectifs existants des Nations unies en matière de dépenses de pacification dédiées à l'égalité entre les genres⁸.

Cette aide doit inclure un financement de base fiable et des subventions importantes et accessibles au profit des organisations de défense des droits des femmes qui font un travail remarquable, mais dont le financement est souvent insuffisant⁹. Dans les États fragiles, les organisations et les institutions d'autonomisation et de défense des droits des femmes bénéficient de seulement 1 % de l'aide consacrée à l'égalité entre les genres. Les mécanismes conçus pour fournir un financement accessible à ce type d'organisations, comme l'instrument d'accélération mondial pour les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que de nombreux fonds indépendants dévolus aux femmes, offrent des opportunités en ce sens.

Ce document présente l'analyse d'Oxfam des principaux défis et manquements du programme pour les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que les recommandations pour renforcer son impact. Le chapitre 1 porte sur la participation des femmes dans les processus de paix et les institutions de sécurité. Le chapitre 2 souligne les lacunes et les solutions en matière de prévention des conflits et de violences sexistes. Le chapitre 3 est dédié au reporting, au suivi et à la mise en œuvre, en soulignant le rôle des organisations de la société civile. Le chapitre 4 examine la question des ressources financières.

Le présent document s'appuie sur les consultations menées avec les autres organisations et experts dans ce domaine, ainsi que sur l'expérience d'Oxfam en tant qu'organisation humanitaire et de développement intervenant dans plus de 90 pays et assurant un suivi soutenu des programmes en faveur de l'autonomisation et des droits des femmes. Il s'inspire également des enseignements et des analyses des programmes menés en Afghanistan, en Irak, au Myanmar, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen.

RECOMMANDATIONS

Les Nations unies et les États membres doivent honorer leurs rôles et leurs responsabilités en mettant en œuvre ce qui suit.

Participation

1. **S'assurer que les rôles et les demandes des femmes sont intégrés efficacement dans tous les processus et institutions de paix et de sécurité régionaux, nationaux et internationaux.** Les États qui encouragent et soutiennent les discussions en matière de développement, de sécurité et de paix (notamment les groupes « Friends ») doivent conditionner leur implication à une participation significative des femmes. Les femmes qui représentent les communautés doivent avoir les moyens de participer pleinement à tous les niveaux par le biais de formations sur le plaidoyer et d'un soutien technique et financier adéquat. Elles doivent aussi bénéficier de l'expertise des Nations unies sur les droits des femmes et le genre, avec des ressources suffisantes.
2. **Renforcer le leadership et la participation des femmes aux Nations unies** en veillant à ce que la part des femmes dans les postes à responsabilité au sein de l'architecture de développement, de sécurité et de paix des Nations unies atteigne au minimum 40 % d'ici 2020, y compris parmi les représentants spéciaux, les délégués et les responsables d'agences, ainsi que dans les rôles clés au sein de missions en situation de conflit et post-conflit, conformément aux objectifs existants des Nations unies sur les femmes aux postes clés.

Prévention des conflits et violences sexistes

3. **Intensifier les efforts déployés dans la prévention des conflits**, en s'appuyant sur une analyse systématique des questions hommes-femmes et sur la promotion de l'égalité entre les genres, et en s'attaquant davantage aux causes profondes du conflit comme les inégalités sociales et économiques, l'accès inégal aux ressources et aux services de base, les impacts du changement climatique, une piètre gouvernance et une redevabilité insuffisante, ainsi que le militarisme. Le rôle et la participation des femmes dans les efforts déployés pour prévenir et résoudre les conflits et lutter contre l'extrémisme politique doivent en outre faire l'objet d'un soutien plus exhaustif.
4. **Intensifier les efforts déployés pour prévenir les violences sexistes de façon plus holistique** : plus grande attention et ressources accrues pour lutter contre les causes sous-jacentes des violences sexistes et de l'inégalité entre les genres, mise en œuvre plus efficace de l'article 7(4) du Traité sur le commerce des armes concernant les risques pour les femmes, soutien accru pour le recrutement, la fidélisation et la capacité des femmes dans les services de sécurité, mais aussi lutte contre l'impunité en demandant des comptes de façon visible et homogène à tous les auteurs de violences sexistes, y compris au sein des Nations unies et parmi le personnel en charge de la sécurité à l'international.

Suivi et mise en œuvre

5. **Améliorer le reporting, le suivi et la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité au sein du Conseil de sécurité des Nations unies.** Il faut pour cela : créer un groupe de travail d'experts dédiés issus des États membres, des agences des Nations unies et de la société civile pour analyser et

orienter les programmes, les actions et le financement du Conseil de sécurité ; institutionnaliser les notes de la société civile conformément à la Résolution 2122 du Conseil de sécurité des Nations unies lors de débats ouverts et de réunions officielles ; encourager les États membres à créer des mécanismes consultatifs officiels avec la société civile (notamment les organisations de défense des droits des femmes) pour faciliter l'analyse contextuelle, ainsi que la conception, le suivi et l'évaluation des actions et des plans nationaux. Il convient en outre d'intégrer uniformément les engagements concernant les femmes, la paix et la sécurité dans les activités du Conseil de sécurité des Nations unies.

- 6. Améliorer le reporting, le suivi et la mise en œuvre dans les États membres** en veillant à ce que les plans d'actions nationaux et les plans d'action régionaux soient soutenus par des mécanismes formels pour impliquer les groupes de défense des droits des femmes et les experts de la société civile dans les processus adéquats d'analyse et de planification. Le suivi des progrès doit être transparent et régulier, sur la base de déclarations parlementaires, de séances d'information publiques et de publications, ainsi que de mécanismes pour le suivi et l'évaluation des résultats avec un échéancier et des indicateurs clairs.

Financement

- 7. S'assurer que tous les États membres s'engagent à élaborer des PAN correctement financés** avec les ressources et les budgets dédiés, tel que recommandé par la Résolution 2122 du Conseil de sécurité des Nations unies, d'ici fin 2016.
- 8. Augmenter considérablement le financement des bailleurs pour soutenir les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que les objectifs associés sur l'égalité entre les genres.** Ce point découle de la recommandation de l'étude mondiale stipulant que 15 % de l'aide en situation de crise devraient être affectés à la réponse aux besoins des femmes et à l'égalité entre les genres. Il conviendra aussi de veiller à ce que d'ici 2020, au moins 15 % des dépenses affectées à la paix et à la sécurité soient destinées principalement à l'égalité entre les genres (conformément aux objectifs de pacification des Nations unies). Dans ce cadre, les bailleurs de fonds doivent s'engager à financer et à subventionner de façon conséquente les organisations de femmes, et ce sur plusieurs années. Ces fonds doivent notamment transiter via l'instrument d'accélération mondial pour les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que d'autres fonds dévolus aux femmes.

NOTES

- 1 Le nombre de conflits armés, et en particulier de conflits intra-étatiques, a augmenté au cours de la décennie actuelle par rapport aux deux décennies précédentes : Global Conflict Report, Center for Systemic Peace, 2014. Le nombre de conflits et le nombre de décès liés à des conflits restent inférieurs au pic de l'après Seconde Guerre mondiale enregistré au milieu des années 1990, après quoi le nombre de conflits a reculé jusqu'au milieu des années 2000. Global Conflict Trends, Center for Systemic Peace, 2014 (voir <http://www.systemicpeace.org/conflictrends.html>). Le Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) a enregistré 60 millions de réfugiés en 2014, un record.
- 2 C'est notamment le cas de l'État palestinien, dont le PAN sur la Résolution 1325 a été approuvé par les ministres en mai 2015. Une coalition d'organisations de la société civile soutenue par Oxfam a participé à l'élaboration du PAN sur la Résolution 1325.
- 3 En 1994, environ un cinquième des parlementaires au Rwanda étaient des femmes.
- 4 Voir le rapport Oxfam « Sans consultations », novembre 2014, <https://www.oxfam.org/fr/rapports/sans-consultations>.
- 5 Concernant les postes à responsabilité pour les femmes, les objectifs ont été définis pour la première fois dans le rapport du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité en septembre 2011. Ce rapport indiquait qu'au sein des entités des Nations unies intervenant dans les situations de conflit et post-conflit, les postes à responsabilité (grade P5 et au-delà) devaient être occupés par au moins 30 % de femmes en 2014, et par 40 % de femmes d'ici 2020.
- 6 Aux Pays-Bas, le PAN en cours (2012-2015) a été signé par trois ministères néerlandais, quatre instituts de recherche

et plus de 30 organisations de la société civile, notamment Oxfam Novib, l'affilié Oxfam aux Pays-Bas.

- 7 Note du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE sur l'égalité entre les genres (Gendernet), mars 2015 : Financement de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU.
- 8 L'étude mondiale finalisée en juillet 2015 recommande que 15 % de l'aide publique au développement (APD) soient spécifiquement affectés à la promotion de l'égalité entre les genres en cas de crise ou de conflit. Par ailleurs, les Nations unies ont défini un objectif minimum de 15 % des dépenses de pacification gérées par les Nations unies pour répondre aux besoins des femmes et œuvrer pour l'égalité entre les genres, comme recommandé dans le plan d'action en sept points dans le Rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la promotion de la paix (2010).
- 9 Voir A. Arutyunova et C. Clark (2013), « Watering the leaves, starving the roots: The Status of Financing for Women's Rights Organizing and Gender Equality ». AWID, disponible à l'adresse : <http://www.awid.org/publications/watering-leaves-starving-roots#sthash.XEyRBKIZ.dpuf>

© Oxfam International, septembre 2015

Ce rapport a été rédigé par Shaheen Chughtai. Oxfam remercie Colm Byrne, Sally Chin, Julie Diallo, Tess Dico-Young, Edla Muga, Paula San Pedro, Poe Ei Phyu, Jess Skinner et Serge Veldhuizen pour leur assistance dans sa réalisation.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : advocacy@oxfaminternational.org.

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. E-mail : policyandpractice@oxfam.org.uk.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN 978-1-78077-931-7 en septembre 2015.
Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

Crédits photographiques, dans le sens des aiguilles d'une montre en partant de la gauche : Hani Mohammad/Oxfam ; Ellie Kealey/Oxfam ; Crispin Hughes ; Joelle Bassoul/Oxfam ; Mackenzie Knowles.

Traduction et relecture par eXceLingua et Barbara Scottu

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 17 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté.

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org), Oxfam Australie (www.oxfam.org.au), Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be), Oxfam Canada (www.oxfam.ca), Oxfam France (www.oxfamfrance.org), Oxfam Allemagne (www.oxfam.de), Oxfam Grande-Bretagne (www.oxfam.org.uk), Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk), Oxfam Inde (www.oxfamindia.org), Oxfam Intermón (www.oxfamintermon.org), Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org), Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org), Oxfam Japon (www.oxfam.jp), Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org), Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz), Oxfam Novib (www.oxfamnovib.nl), Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

N'hésitez pas à contacter par courrier les organisations répertoriées ci-dessus pour toute information complémentaire. Vous pouvez également vous rendre sur : www.oxfam.org.
Courriel : advocacy@oxfaminternational.org

www.oxfam.org



OXFAM